

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 28 MAI 2012, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Cheri Bell, Greffière adjointe, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

120534

TRAVAUX PUBLICS – SUBARU FORESTER PZEV (C-17-12)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres sur invitation portant le numéro C-17-12 pour un véhicule Subaru Forester PZEV à faibles émissions et qu'elle a invité 3 soumissionnaires potentiels;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission conforme de John Scotti Automotive Ltée;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville accorde un contrat pour l'achat d'un (1) Subaru Forester PZEV conformément à l'appel d'offres sur invitation C-17-12 à John Scotti Automotive Ltée au prix de 27 905,00 \$ (incluant la taxe sur les pneus de 15,00 \$), plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier numéro 12-0105 a été émis par le trésorier de la Ville attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120535

**PAIEMENT D'UNE FACTURE DE LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT
LES COÛTS DE FOURNITURE D'EAU POTABLE – PÉRIODE DU
1^{ER} JANVIER 2012 AU 15 AVRIL 2012**

ATTENDU QUE, le 28 mai 2012, la Ville a reçu une facture de la Ville de Montréal pour l'utilisation de l'eau pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 15 avril 2012, au montant de 138 733,06 \$;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la facture annexée de la Ville de Montréal pour le coût de l'eau pour la période susmentionnée, s'élevant à 138 733,06 \$;

QUE le certificat du trésorier numéro 12-0099 a été émis par le trésorier de la Ville le 9 mai 2012, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120536

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF CONCERNANT LES REVENUS ET
DÉPENSES ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2012**

La Greffière adjointe de la Ville a confirmé que le rapport comparatif concernant les revenus et dépenses et le rapport budgétaire révisé pour l'année 2012 ont été déposés à la séance du conseil de ce soir par le trésorier.

120537

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA VÉGÉTATION SUR LES TERRAINS VACANTS**

La Conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement amendant le règlement concernant la végétation sur les terrains vacants sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

120538

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CLÔTURES ET LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

La Conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement concernant les clôtures et la sécurité sur les chantiers de construction sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

120539

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 20 H 15, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
AJOURNÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

CHERI BELL
GREFFIÈRE ADJOINTE